

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie TROIS fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme ayant consenti. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Bas-Ville.—Imprimé et publié par E. R. PÉCHETTE, Imprimeur Propriétaire.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes et au-dessous de 6d., et pour chaque insertion subséquente 7j deniers courant.—Pour dix lignes et au-dessus de 6, 8c. 6d. la première insertion, et chaque suivante 10d.—Au-dessus de dix lignes, 4 deniers par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant long-temps.

FAITS DIVERS.

RÉCLAMATION.—Un Canadien de New-York écrivait, il y a quelques jours, à l'Avenir, les paroles suivantes: " M. Cénas, prêtre, ex-éditeur des *Mélanges Religieux*..... nous a fait un sermon qui me semble beaucoup en faveur de l'annexion. M. Cénas nous a prêché sur les progrès prodigieux qu'avait faits la religion catholique, aux États-Unis, depuis leur indépendance. Il nous a dit..... qu'il espérait que le progrès ne s'arrêterait pas là, que les Catholiques par leurs bons exemples en convertiraient un grand nombre."

Après cette citation, on se demande: mais pourquoi donc le Correspondant de l'Avenir dit-il que le sermon de M. Cénas lui semble beaucoup en faveur de l'annexion? On ne s'attendait guère, assurément, à voir figurer l'annexion dans cette affaire. Le correspondant voit l'annexion partout, probablement. Il est comme l'Avare de Molière, qui, quand on lui parlait des beaux yeux de sa maîtresse, entendait les beaux yeux de sa cassette. Nous l'avons trouvé ridicule, et c'est pour cela que nous n'avons pas pris la peine de relever la petite semonce contenue dans ce paragraphe-ci qui fait suite au passage cité plus haut:

" M. le directeur, comme cette conduite diffère de celle des éditeurs des *Mélanges* et de la grande majorité du clergé, qui veulent empêcher les Canadiens d'émigrer, parce que, disent-ils, il n'y a pas de religion aux États-Unis, ou plutôt parce qu'une fois que les Catholiques y sont, ils n'observent plus la religion catholique."

Les résultats religieux de l'émigration aux États-Unis sont trop évidents malheureusement, pour que la censure sans logique du correspondant en question mérite d'être notée, et pour qu'il soit besoin de justifier que ce soit de s'opposer à une émigration que le clergé, au reste, est bien loin d'envisager exclusivement sous le rapport de la religion. Nous aurions donc gardé un parfait silence sur la lettre adressée à l'Avenir, si le *Moniteur Canadien* n'avait voulu s'en servir pour commettre un acte de mauvaise foi, et en même temps que de malhonnêteté envers M. Cénas.

Le correspondant de l'Avenir avait dit: " M. Cénas nous a fait un sermon qui me semble beaucoup en faveur de l'annexion." Le *Moniteur* du 22 courant fait dire à ce même correspondant que M. Cénas leur a fait un sermon en faveur de l'annexion. Quelle mauvaise foi! Et ce journal ajoute aussitôt: " Oh! oh! M. Cénas est-il devenu subitement annexionniste en mettant le pied sur le sol américain, ou bien, l'ayant toujours été, était-il forcé, comme " bien d'autres, de cacher son opinion?" Quelle malhonnêteté de travestir ainsi les paroles d'un correspondant, qui lui-même avait déjà évidemment travesti les paroles de M. Cénas! Et c'est quand M. Cénas est déjà à des centaines de lieues en mer qu'on lui prête un rôle qu'il n'a pas joué et qu'on fait sur son compte des insinuations qu'il n'a plus le moyen de connaître ni de réfuter!

Écrivains du *Moniteur*, libre à vous de soutenir dans votre feuille telle opinion politique qu'il vous plaira; mais, du moins, soyez honnêtes dans vos moyens, et ne faites pas, à propos de tout et à tout propos, votre " Affreux Tripotage." Vous dénâturez les faits, vous calomniez les caractères. Est-ce ainsi que vous mesurez, comme il convient de le faire, votre discernement et votre impartialité, sur la grandeur des événements que vous prétendez amener? Non, mais c'est bien votre déplorable enfantillage qui contraste avec les rôles de l'âge mûr que vous voulez jouer.—(Mélanges.)

ENCORE UN BRUIT ABSURDE.—Le *Herald* de samedi signale la rumeur qui court en ville, dit-il, que lord Elgin s'en retourne en Angleterre et qu'il est remplacé... devinez par qui? Par sir H. Bulwer, maintenant ambassadeur aux États-Unis. Lord Mark Kerr, ajoute le *Herald*, est à Washington, auprès de notre futur gouverneur. Le fait est que cet aide-de-camp de lord Elgin est forcé, pour cause de santé de s'éloigner du Canada pendant l'hiver. La session congrégationnelle seule l'aura attiré à Washington.—(Idem.)

GÉNÉROSITÉ IRLANDAISE.—La quête pour les pauvres à l'église de St-Patrice, le jour de Noël, a produit £34, une jolie somme pour des temps aussi durs.—(Idem.)

LES FRÈRES MONTEQUIOU.—Le *National Intelligencer* de Washington publie ce qui suit, touchant les deux jeunes gens qui, depuis quelques semaines, occupent une si triste place dans l'attention, et nous pouvons dire aussi, la sympathie générale:

" Le dernier steamer a apporté une lettre de M. Rives, notre ministre à Paris, pour M. Benton, ainsi que nombre d'autres lettres et documents officiels, tant pour M. Benton que pour M. Cass et M. Winthrop, relativement à cette déplorable affaire. Ces correspondances font connaître que le père de ces jeunes gens (feu le

comte Montesquiou) était atteint de folie, qu'il s'est suicidé il y a deux ans, et que leur frère aîné est maintenant traité comme aliéné à Paris. Ces faits expliquent les marques d'aliénation mentale données par les deux frères à St. Louis. Toutes les lettres fournissent les mêmes renseignements, et parlent de l'amabilité reconnue de leur caractère, et de leur mœurs inoffensives. Ils sont venus aux États-Unis dans un but d'instruction et de distraction, et spécialement pour visiter l'Océan: ils ont de la fortune et du crédit. Ils descendent d'une famille de France, célèbre non seulement par un grand nom historique, mais par ses vertus privées. Le fameux duc de La Rochefoucauld-Liancourt est leur aïeul du côté maternel; le duc actuel de La Rochefoucauld les appelle ses neveux. Le général Oudinot, duc de Reggio, et le général Arrighi, duc de Padoue, écrivent comme leurs parents. Le comte de Montesquiou lui-même appartenait à la famille distinguée de ce nom. Plusieurs Américains qui se trouvent à Paris, entre autres M. W. H. Aspinwall, de New-York écrivent aussi avec le sentiment profond qu'inspire naturellement la vue de cette mère infortunée. Ces lettres et ces attestations officielles ont toutes été envoyées à Saint Louis, pour aider à l'explication d'un fait qui semblait jusqu'à présent incompréhensible."

Nous pourrions ajouter à ces renseignements qu'un ami de la famille Montesquiou est arrivé par l'avant-dernier steamer, et se rend à Saint-Louis, pour alléger autant que possible, par sa présence, l'infortune des deux jeunes gens.

(Courrier E. U.)

ANNONCES NOUVELLES.

Assemblée annuelle de l'Association du Télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord.

Do. do. de la Compagnie de Transport de Québec.

Convocation d'une Assemblée publique.

QUÉBEC:

VENDREDI 4 JANVIER 1850.

ARRIVÉE DE LA MALLE ANGLAISE.—Les lettres et les journaux apportés par le *Cambria* sont arrivés en cette ville hier au matin. L'espace et le temps nous manquent aujourd'hui pour donner des extraits de nos journaux, dont nous avons les dernières dates. Du reste, comme on a pu le voir par le résumé télégraphique que nous avons publié mercredi dernier, les nouvelles offrent peu d'intérêt.

STATISTIQUE COMMERCIALE DU PORT DE QUÉBEC.

A l'article sur le commerce de bois de Québec que nous avons publié lundi dernier, nous croyons devoir ajouter les renseignements intéressants qui suivent; nous les tirons du *Montreal Transcript*, auquel ils ont été fournis par un ami de Québec.

Nombre total de bâtiments et de passagers arrivés au port de Québec, de 1846 à 1849, inclusivement.

Année.	Bâtiments.	Tonnage.	Passagers.
1846	1438	577,104	32,753
1847	1179	474,545	97,582
1848	1044	426,967	28,261
1849	1064	431,943	38,494

Ce tableau comprend les bâtiments à destination de Montréal, chaque bâtiment qui arrive dans le port étant abordé et rapporté, qu'il soit pour Québec ou pour Montréal.

Le nombre de bâtiments chargés et expédiés en douane à Québec en 1848, pour divers ports de la Grande-Bretagne, des Indes-Occidentales, etc., s'est élevé à 1016; leur tonnage a dû être, en moyenne, d'environ 425 tonnes, comme les bâtiments au-dessus de 500 tonnes montent rarement à Montréal, et que tous les grands navires chargent par conséquent à Québec.

Le nombre a été, cette année, de 1058, et le tonnage moyen le même à-peu-près qu'en 1848.

77 bâtiments descendus de Montréal furent réexpédiés en douane à Québec en 1848, une partie de leurs chargements ayant été descendue par des allées à cause du peu de profondeur de l'eau dans le lac Saint-Pierre; 46 ont été réexpédiés en douane à Québec cette année, pour la même raison.

Nombre de bâtiments, et leur port en tonnes, expédiés en douane à Québec pour les provinces d'en-bas, c'est-à-dire pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Cap-Breton, l'île Prince Édouard et Terre-Neuve, pendant les cinq dernières années:

1845	— 73 bâtiments,	4056 tonnes.
1846	— 121 "	6558 "
1847	— 137 "	7891 "
1848	— 138 "	7658 "
1849	— 153 "	8728 "

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Nombre de bâtiments chargés et expédiés en douane à Québec en 1849, pour divers ports des États-Unis, par la navigation intérieure:

Pour Whitehall (Vermont),	13 bâtim.,	672 ton.
Pour Burlington (Vermont),	2 "	120 "
Pour St.-Albans (Vermont),	1 "	77 "
Pour Cleveland (Ohio),	13 "	2128 "
Pour Chicago (Illinois),	1 "	103 "
Total,	30 "	3400 "

CONSTRUCTIONS NAVALES.

Nombre de bâtiments construits et enregistrés à Québec en 1847, '48, '49, à venir jusqu'au 1er décembre de chaque année.

EN 1847.

47 bâtiments à voiles carrées, tonnage total,	35,281
23 goélettes,	1,895
Total,	37,176

EN 1848.

24 bâtiments à voiles carrées, tonnage total,	18,687
14 goélettes,	991
3 petits bateaux à vapeur,	228
Total,	19,909

EN 1849.

28 bâtiments à voiles carrées, tonnage total,	23,828
9 goélettes,	568

(A \$30 le tonneau, les bâtiments construits à Québec pendant ces trois années vaudraient \$2,444,440.)

ÉTAT DÉTAILLÉ DE L'ÉMIGRATION TOTALE AU CANADA DANS LES ANNÉES 1848 et 1849.

Pays.	Entrepont.	Cabine.	Total.
Angleterre,	5724	370	6094
Irlande,	16612	267	1619
Ecosse,	2893	204	3097
Allemagne,	1410	3	1413
Ports d'en bas,	824	22	842
Total,	27459	806	23265

Nés pendant le passage, 59

Morts pendant le passage et à la Quarantaine, 385

Total débarqué dans la Colonie, 27939

1849.

Pays.	Entrepont.	Cabine.	Total.
Angleterre,	8774	319	9093
Irlande,	23357	517	23874
Ecosse,	4919	147	5066
Allemagne,	439	3	439
Ports d'en bas,	964	9	968
Total,	38453	987	39440

Nés pendant le passage, 76

Morts pendant le passage et à la Quarantaine, 1022

Total débarqué dans la Colonie, 38494

AQUEDUC.

Les résolutions suivantes seront soumises à l'Assemblée publique qui doit se tenir à l'Hotel du Parlement, mardi 8 du courant, à 2 heures:

1° Que les dévastations incendiaires de 1843 qui réduisirent en cendres une moitié de Québec, et les incendies nombreux et destructeurs qui ont depuis dévasté quelques-unes des parties les plus riches de la ville, ajoutés aux ravages affreux d'une maladie pestilentielle dont elle a été trois fois affligée d'une manière signalée, ont établi dans l'esprit de tous ses habitants la conviction qu'une fourniture d'eau abondante et permanente peut seule empêcher le retour ou diminuer les effets ruineux de semblables calamités.

2° Qu'un examen soigneux de tous les renseignements fournis par les travaux d'hommes de science et d'expérience semble indiquer la rivière Montmorency comme la plus propre à atteindre ce grand objet, vu la plus grande pureté de son eau, l'abondance et la régularité de la fourniture, et la facilité d'exécution des travaux nécessaires, combinées avec des avantages égaux, sinon supérieurs, sous le rapport de l'économie.

3° Que considérant les taux élevés qui se paient maintenant pour assurance contre les risques d'incendie, et la grande réduction qui s'est opérée sur les primes d'assurance en d'autres villes de ce continent après l'introduction d'une fourniture d'eau copieuse, il y a une forte probabilité, sinon une certitude absolue que, vu les avantages que possède éminemment Québec par son élévation et par la rapidité avec laquelle, en conséquence, les incendies seraient éteints, il sera effectué une économie d'un tiers au moins du coût des assurances, ce qui laissera aux propriétaires, après le paiement d'une taxe de six deniers par livre pour l'eau, un gain décidé sous

le rapport de la dépense, comme on le voit par les états ci-joints.

ÉTAT N° 1.

Montrant à combien monte annuellement ce qu'on paie maintenant pour assurances sur les propriétés dans Québec, et de combien ce montant serait réduit.

Montant total d'une taxe de 6d par livre sur la valeur annuelle taxée des propriétés dans Québec, savoir £150,752,

£3,768 16 0

Les habitants de Québec ont payé pour assurances pendant les douze mois derniers, comme on l'en est positivement assuré, £22,087.

Une réduction d'un tiers sur les taux d'assurance épargnerait aux assurés actuellement seulement,

£7,362 6 8

Gain, £3,593 10 8

N° 2.

Montrant l'économie dans les assurances sur une maison bâtie en pierre ou en brique, couverte en ardoise ou en métal, occupée comme habitation privée, et louée £40 par an.

Montant de la taxe pour l'eau sur £40 à 6d

£1 0 0

Assurance probable sur la maison, £400 à 13s 9d par £100, £2 15 0

sur le mobilier, £200, " 1 7 6

£1 2 6

Une réduction d'un tiers sur les taux d'assurance donnerait,

1 7 6

Gain, £0 7 6

N° 3.

Montrant l'économie dans les assurances sur une maison bâtie en pierre ou en brique, couverte en bois, occupée comme habitation privée, et louée £40 par an.

Montant de la taxe pour l'eau sur £40 à 6d,

£1 0 0

Assurance probable sur la maison, £350, à 22 6 par £100, £3 12 9

sur le mobilier, £200 " 2 5 0

£6 3 9

Une réduction d'un tiers sur les taux d'assurance donnerait,

2 1 3

Gain, £1 1 3

N° 4.

Montrant l'économie dans les assurances sur une maison bâtie en pierre ou en brique, couverte en ardoise ou en métal, occupée comme magasin, et louée £40 par an.

Taxe pour l'eau sur £40 à 6d

£1 0 0

Assurance probable sur la maison, £400, à 13s 9d par £100, £2 15 0

Sur les marchandises, £400,

Sur l'ameublement, 100, 3 8 9

£500 6 3 9

Une réduction d'un tiers sur les taux d'assurance donnerait

£2 1 3

Gain, £1 1 3

N° 5.

Montrant l'économie dans les assurances sur une maison bâtie en pierre ou en brique, couverte en bois, occupée comme magasin, à £40 par an.

Taxe pour l'eau sur £40 à 6d

£1 0 0

Assurance probable sur la maison, £350, à 22s 6d par £100, £2 18 9

Sur les marchandises, £400,

Sur l'ameublement, £100,

£512 6

Une réduction d'un tiers sur les taux d'assurance donnerait

£9 11 3

Gain, £2 3 9

4. Que pour atteindre l'objet des résolutions précédentes il est à propos qu'une taxe de six

deniers par livre sur la valeur taxée des propriétés dans la cité soit imposée en aide à toute compagnie qui entreprendra de fournir à la Corporation de Québec de l'eau en abondance pour l'extinction des incendies, et autres fins publiques, et que le maire et les conseillers de ville soient priés de prendre telles mesures qu'il sera nécessaire pour donner suite à cette résolution, divisant la taxe soumise en proportions équitables entre le propriétaire et le locataire.

5. Qu'il soit formé une compagnie par actions, avec un capital de £100,000, divisé en actions de £— chacune, qui sera nommée la Compagnie de l'Eau de Québec, pour fournir de l'eau à la cité.

6. Qu'afin que la Compagnie de l'Eau de Québec ne puisse pas être convertie en monopole au préjudice des intérêts de la cité, il est à propos que dans la formation de la dite Compagnie il soit stipulé que la Corporation civique aura le droit, à des conditions équitables, de prendre possession de toutes les propriétés et de tous les ouvrages de la Compagnie.

LECTURE DU DR PAINCHAUD.—Nous rappelons à nos lecteurs que c'est DEMAIN, à SEPT heures et DEMIE, que M. le Dr Painchaud donnera sa lecture annoncée d'abord pour hier. Le sujet choisi, " Des bonnes et des mauvaises habitudes, et de leur influence morale et physique," fournira au lecteur populaire, nous en sommes sûrs, l'occasion de déployer son talent merveilleux de faire rire et d'amuser son auditoire qui sera nombreux comme toujours.

Un extra de la *Gazette du Canada* que nous avons reçu hier contient les diverses nominations que nous avons annoncées précédemment; nous les publions dans notre prochaine feuille. Les commissions des nouveaux juges et greffiers ont été reçues à Québec avant-hier.

EXTENSION DU TÉLÉGRAPHE.—Les habitants d'Aymer, district de l'Ottawa, ont résolu de prolonger jusque chez eux la ligne télégraphique de Montréal à Bytown.

L'ÉLECTION DE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS.—Comme nos assemblées délibérantes ne votent pas au scrutin, mais par division, quelques personnes ont de la difficulté à comprendre comment une chambre a pu voter pendant 19 jours sans pouvoir élire un président, lorsqu'il y avait toujours quelque candidat qui avait une majorité de voix. Dans notre manière de voter, cela eût été impossible en effet: car les voix se partagent toujours en une majorité et une minorité, lorsqu'il n'y a point partage égal. Mais lorsqu'on vote au scrutin, s'il y a plus de deux candidats, celui qui a le plus grand nombre de voix, ou la majorité relative, peut n'avoir pas la majorité absolue des votants, celle-ci pouvant se diviser en plusieurs minorités en se répartissant sur plusieurs candidats. C'est ce qui est arrivé dans le vote même qui a porté M. Cobb à la présidence. Il y avait 223 membres présents, et par conséquent, pour avoir la majorité absolue exigée par le règlement, il fallait réunir 112 voix; mais les suffrages se sont trouvés ainsi partagés: Cobb, 102; Winthrop, 100; Wilnot, 8; Morehead, 4; Strong, 3; Boyd, 3; Cabell, 1; Durkee, 1; Stevens, 1. Cobb avait plus de voix qu'aucun autre des candidats, mais il s'en fallait de dix qu'il n'eût la majorité absolue: il a donc été réellement élu par une minorité des votants; ce qui n'aurait pu arriver si la chambre eût voté par division, comme cela se fait chez nous. Comme il y avait trois partis dont aucun ne formait une majorité absolue, la chambre ne pouvait pas sortir de l'impasse où elle était autrement que par un compromis qui violait son règlement.

LE PÈRE MATTHEW A WASHINGTON.—L'apôtre de la tempérance est allé passer l'hiver dans les États du Sud, en partie à cause de sa santé qui est encore bien faible. Il devait visiter la Géorgie, mais on lui a signifié que sa présence y serait désagréable, parce qu'il a signifié, il y a plusieurs années, avec feu Daniel O'Connell et autres, une adresse aux Irlandais catholiques des États-Unis, dans laquelle on leur recommandait de ne point appuyer de leurs votes les partisans de l'esclavage. En passant à Washington, où il n'a pas fait un long séjour, le Père Matthew a visité les salles du congrès où sa présence a donné lieu aux incidents rapportés dans l'extrait suivant d'une correspondance du 20 décembre:

" La résolution votée vendredi dernier, pour interdire tout débat jusqu'à l'élection d'un président, avait fait espérer que la lutte, pour ainsi dire réduite au silence, allait reprendre son caractère primitif: il n'en a rien été. Lundi et mardi, à la vérité, la monotonie des scrutins n'a été interrompue que par des propositions aussitôt écartées, et par la lecture d'une déclaration annonçant l'arrangement amiable du différend survenu entre MM. Duer et Mende, et qui, un moment, avait menacé de se dénouer d'une façon tragique. Mais hier, et plus encore aujourd'hui, la chambre a pris des allures qui menacent de la convertir en une réunion

Écoliers profitant de l'absence du maître pour prendre leurs ébats.

Ce nouvel acte de l'étrange comédie à laquelle nous assistons, a commencé à propos d'un homme et d'une chose qui n'ont cependant en eux rien que de grave et d'élevé. Le père Mathew, qui, vous le savez peut-être, est à Washington, ayant paru hier dans les couloirs parlementaires, une motion fut présentée simultanément dans la chambre et le sénat, pour l'admettre, ainsi que cela se fait pour les visiteurs de distinction, aux honneurs d'un siège sur l'estrade du bureau. Le sénat renvoya la proposition au lendemain; les représentants l'adoptèrent à la presque unanimité; c'était chose toute simple et de fort bon goût. Mais voici qu'à peine cette décision prise, M. Andrew Johnson (du Tennessee) demande que des ministres de toute sorte soient invités à assister aux séances, afin d'adresser au ciel des prières pour hâter l'élection d'un président. M. Kauffman, grand promoteur de sa nature, ajoute que l'apôtre de la tempérance se trouve tout porté, et n'a qu'à commencer de suite. M. Carter, de son côté, demande si tous les ministres devront venir à la fois. Bref, vous imaginez sans peine les dialogues auxquels ont donné lieu ces motions inopportunes, sinon même ironiques, dont on a fait trop tard justice en les mettant de côté.

Les petits consorts ont eu aussi aujourd'hui leur petite scène de tumulte et cela encore à propos du père Mathew. Quelques membres ne se sont pas avisés de scruter les opinions de l'apôtre de la tempérance sur l'esclavage, pour savoir si l'on devait ou non lui accorder les honneurs de l'enceinte parlementaire? Ce n'est qu'après un violent débat qu'on lui a enfin voté cette galanterie, par 33 voix contre 18—ni plus ni moins que s'ils s'agissait d'un projet de loi, et comme si l'unique mérite d'un pareil hommage n'était pas dans sa spontanéité!

Triste spectacle, convetez-en, que nous offrent nos maîtres en république et en science constitutionnelle.

PÉROU.—Au mois de février dernier, le général Castilla, président du Pérou, se trouvant à Callao, prenant les bains de mer; des bruits de conspiration tramée par les personnes les plus influentes de la république couraient autour de lui, mais sans prendre des proportions alarmantes. Le 21 février au soir, M. Castilla se sentant fatigué s'était retiré de bonne heure, lorsque vers dix heures et demie arriva un homme enveloppé d'un manteau qui demanda à lui parler sur le champ. Mme Castilla s'y refusa d'abord, mais l'inconnu lui déclara qu'il y va des jours du général et elle se décida à l'éveiller. L'homme au manteau lui déroula alors, dans tous ses détails, le plan d'un complot qui doit éclater dans une demi-heure. Les principaux officiers de la garnison s'y trouvent engagés, et au premier signal le président va se voir enveloppé d'ennemis. Il n'y a point de temps à perdre; M. Castilla donne quelques ordres et, seul, l'épée à la main, s'élança par les rues, court aux points les plus menacés, devance de quelques minutes les combinions des conspirateurs et les dépêche par sa vigueur et sa présence d'esprit. Le 22 au matin, Callao s'éveillait sans soupçonner qu'une révolution avait failli s'accomplir dans ses murs.

Des arrestations nombreuses furent naturellement la suite de cette échauffourée politique, et, tandis que les accusés subalternes étaient mis en jugement, le président faisait déporter au Brésil, sans autre forme de procès, un membre du conseil d'Etat et six officiers supérieurs, principaux auteurs du complot. Le conseil protesta contre cette justice sommaire, et accusa M. Castilla d'avoir violé la Constitution; mais celui-ci répondit qu'il n'était justiciable que du Congrès, et le réunit sur-le-champ. La session, ouverte sous de pareils auspices, ne pouvait manquer d'être orageuse; elle fut en effet marquée par des scènes d'autant plus violentes, que l'opposition comptait dans la chambre des forces redoutables. Néanmoins, la lutte parlementaire s'est dénouée tout récemment par un bill d'indemnité en faveur du gouvernement. Satisfait de cette victoire et ne redoutant plus des adversaires doublement vaincus, le président a aussitôt fait rouvrir les prisons et rappelé les exilés: résolution doublement sage, car elle lui a donné le mérite de la clémence et leur a enlevé le prestige de l'adversité. Aux dernières dates, la présidence de M. Castilla arrivait paisiblement à son terme, et deux candidats, les généraux Vivanco et Echenique, se disputaient sa succession.

LISEZ CECI!

(Extrait du Boston Post.)

FLUIDE HYPÉRIQUE DE BOGLE.—Nous avons plusieurs fois parlé en faveur de cette célèbre préparation pour les cheveux, et d'après les éloges de ceux qui en ont fait usage, nous croyons avoir été pleinement justifiés à la faire. Aussi est-ce avec plaisir que nous publions ce qui suit, de la part de l'agent à Worcester:

"Le débit de l'Hypérique devient de plus en plus actif, et nous ne doutons point qu'il ne remplace toutes les autres préparations en usage. Je vous transmets le certificat ci-inclus comme une des preuves nombreuses de son entier succès:

"Je soussigné certifie que, il y a près de huit mois, je perdis tous mes cheveux, et ma tête fut, pendant six mois, tout-à-fait chauve; à bout de ce temps j'achetai de D. Scott, junior & Co., agents à Worcester, une bouteille du fluide Hypérique de Bogle. J'en ai régulièrement fait usage depuis, suivant exactement les directions, en conséquence de quoi les cheveux ont repoussé partout sur ma tête. Ils sont maintenant long d'environ un pouce et croissent rapidement.

THADDEUS HONE.
West Boylston (Mass.), 12 juin 1846.
Prix \$1 la bouteille; six bouteilles pour \$5.
A vendre chez Joseph Bowles, Salle Médicale, Marché de la Haute-Ville, Québec, et chez John Munson, et J. G. Adouin.

BAUME DE WISTAR.

Boyes en garde contre les imitateurs.

L'efficacité étonnante et sans exemple du Baume de Cerises sauvages du docteur Wistar, dans toutes les maladies pour lesquelles il est recommandé, ayant triomphé dans plusieurs cas où la science des plus habiles médecins s'était égarée, en fait un objet de demande considérable et croissante. De la suite des imitateurs sans principe et des imitations composées d'un mélange bâtarde, d'apparence passable, et décernées du nom du véritable baume. On Pappel quelque part: "Sirop de cerises sauvages," "Baume de Spikenard," etc. Ailleurs, "Baume de cerises sauvages de Wester, orthographiant mal à dessein le nom et forgeant des certificats ressemblant à ceux du véritable baume. Le

Baum de Cerises sauvages du docteur Wistar est le seul bon et véritable. Le teste est tout simplement une imitation qui n'en possède aucunement les vertus.

Faites attention aux marques du baume véritable.

Le vrai baume est mis en bouteille de verre avec les mots "Dr. Wistar's Balsam wild Cherry, Phila." imprimés dans le verre; chaque bouteille porte un décalcan en front avec la signature de H. WISTAR, M. D.

Soyez prudent, et n'achetez que le vrai baume de cerises sauvages du docteur Wistar. Point de réel sans la signature ajoutée de I. BUTTS. Tous ordres à être adressés à SEYM W. FOWLER, Boston, Mass.

Prix \$1 la bouteille; six bouteilles pour \$5.
A vendre en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUNSON, pharmacien, rue Baude, Haute-Ville, Québec.

AU MAIRE DE QUÉBEC.

ES soussignés espèrent qu'il vous plaira d'appeler une assemblée des citoyens de Québec, pour prendre en considération la nécessité de procurer à la ville et aux faubourgs un APPROVISIONNEMENT D'EAU PURE.

Québec, 31 décembre 1849.

- | | |
|------------------|---------------------|
| Louis Massue | Thos Gibb |
| J Douglas M D | Noah Freer |
| Henry S Scott | Daniel McGie |
| Henry Black | Wm Petry |
| J Chabot | JZ Nault |
| Donald Fraser | A Gaudy |
| Peter Langlois | Jos Painchaud |
| J Musson | P McMahon, Pte. |
| Edward Boxer | Jos Légaré |
| Wm S-well | Alex Robertson |
| F Real Angers | L Tetu |
| W H Henderson | P A De Blois |
| Jas G Ross | Chs A Thibault |
| Jas A Sewell M D | L Gingras, Pte, S Q |
| J Jones | C F Cazeau |
| Louis Panet | Joseph Cauchon |
| J B Forsyth | Aug Côté |
| W Steynson | Edw Burroughs |
| Geo M Douglas | Chs Langevin |
| Arch Campbell | Thos Cary |
| F X Méthot | Abraham Hamel |
| Geo H Simard | Jos Hamel |
| E Lune | Babineau & Gaudry |
| Peter Patterson | Fabien Bois |
| James McKenzie | Vital Tétu |
| H L Mesurier | A Joseph |
| C G-things | Ferdinand Chouinard |
| P Boisseau | Ferdinand Poir |
| Geo Irvine | P P Burridge |
| B Perrault | Edw Poston |
| J Pope | Fris D Foy |
| Jos N Bossé | A S Matie |
| Chs Panet | Hugh Murray |
| Dumb R Ross | Andrew Peterson |
| H Cairns | Andrew Young |
| John Burroughs | John P Anderson |
| C G Stewart | James Denholm |
| John Kacey | Wm McLimont |
| J O Chausseau | Chs F Pratt |
| C D-lagrange | C Tétu |
| Uric T Tessier | Edward P Lee |
| J T Tachereau | Clarke Ross |
| G B Faribault | M Moodie |
| R J Alley | Arch Foulds |
| C Alley | Wm G Wurtele |
| J Henderson | Geo Hall |
| A Laurie | Alex Fraser |
| Wm Gunn | John Rowley |
| Robt Mitchell | J Blanchet |
| L T Macpherson | Geo Larouche |
| C Frémont | A L Fraser |
| F X Paradis | W H Jeffrey |
| Robert Shaw | M G Mountain |
| H N Jones | R Roberts |
| H Burstall | Edw Jaques, M D |
| H J Nead | Fredek Petry |
| Ths Lleyd | Geo Mackie, D D |
| Samuel Newton | Auguste Soulard |
| Jas Gibb | R Chambers |
| N F Belleau | G Talbot |
| Alex Provan | John Young |
| J Langlois | Robt Cassels |
| Robert Cairns | J A Bradshaw |
| John Fraser | A J Maxham |
| Jos Gillespie | R Symes |
| Samuel Brown | Wm Hossack |
| W S Henderson | J G Clapham |
| John Neilson | Angus McDonald |
| John U. Ahern | Wm Dawson |
| L H Fis-t | D Burnet |
| John Cook D D | J Wilson |
| J B Bradley | Robt Coles |
| L Fiset | John Thompson |
| F G Gauthier | S Lelievre |
| F Lemieux | A Stuart |
| P A Doucet | H S Anderson |
| D D Young | John Maguire |
| Weston Hunt | David A Ross |

Une assemblée des citoyens de Québec, conformément à la requête qui m'en est faite, est appelée à l'Hôtel du Parlement le 8 janvier prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. O. KILL STUART,
Maire.

AVIS

EST donné par ces présentes qu'une Assemblée Générale Annuelle de l'ASSOCIATION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, se tiendra dans la Maison du Parlement, JEUDI DIXIÈME jour de JANVIER courant, aux fins d'élire ses officiers et pour au res objets en rapport avec l'Association.

Par ordre des Directeurs
Québec, 4 janvier 1850.

L'ASSEMBLÉE Annuelle de la COMPAGNIE DE TRANSPORT (Forwarding Company) DE QUÉBEC se tiendra au bureau de la Compagnie, Quai de Gibb, le LUNDI 14 JANVIER, à ONZE heures du matin.

JOHN McDUGALL,
Président.
Québec, 4 janvier 1850.

A VENDRE,

A LA
LIBRAIRIE CANADIENNE,
18, rue La Montagne, Basco-Ville.

LE MUSÉE DES FAMILLES,

LECTURES DU SOIR.

PUBLICATION littéraire, scientifique, historique, artistique, biographique, etc.; Etudes religieuses, d'Histoire Naturelle, de Morale; Voyages, Poesie, Mercure de France, etc.; le plus beau des feuilletons publiés en France, avec de magnifiques et nombreux illustrations.

On peut se procurer à la librairie de ce journal, collectivement ou séparément, les QUINZE ANNÉES qui ont paru du Musée des Familles, chaque année formant un volume in-4° de 350 pages, imprimé sur beau papier.—Québec, 15 octobre 1849.

N. B.—Les amateurs de l'utile et de l'agréable, de la belle et bonne littérature à bon marché, sont invités à passer à la librairie du Canadien.

"UNION BUILDING SOCIETY."

(Société de Bâtisse de l'Union.)

ON recevra des applications jusqu'à MIDI le MARDI HUIT JANVIER, des personnes qui désirent remplir à la fois le charge de secrétaire et de trésorier de cette Société. On peut consulter, en s'adressant aux bureaux de WATSON HUNT ou de H. S. HENNINGSON, en qui a rapport au présent avis, etc. Les applications doivent être adressées au soussigné.

WESTON HUNT,
Président.

Québec, 2 janvier 1850

"UNION BUILDING SOCIETY."

(Société de Bâtisse de l'Union.)

DES listes pour recevoir les noms des personnes qui désirent devenir actionnaires de cette Société sont déposées au bureau du PRÉSIDENT, de M. HENDERSON DANIEL SCURIE et WILLIAM WYTHALL.

WESTON HUNT,
Président.

Québec, 9 janvier 1850.

DISTRICT DE QUÉBEC.

UNE Session de la Cour du QUÉBEC.

Hano de la Reine, tenant juridiction criminelle pour le district de Québec, sera tenue en la Cour de Justice, en la cité de Québec LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de JANVIER courant, à NEUF heures du matin; je donne en conséquence avis par ce présent à tous ceux qui auront à poursuivre aucun des prisonniers détenus en la prison commune de ce district qu'ils aient à y être présents pour les poursuivre en droit, et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Comptables et Officiers de Paix, du fait pour le district susdit, qu'ils s'y trouvent alors en propre personne, avec leurs records, indictments et autres documents, pour agir et faire à cet égard ce qui apparaîtra à leurs différents grades.

W. S. SEWELL, Sheriff.

Bureau du Sheriff
Québec, 2 janvier 1850 } 47.

LICENCES

CABARETIERS de la VILLE, 1850.

BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX.

Québec, 29 Décembre 1849.

ON fait savoir que conformément aux dispositions de l'ordonnance à ce relative (2 Vic. ch 14) le sieur LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de JANVIER prochain jusqu'au TRENTEIÈME inclusivement, à DIX heures du matin, au Palais de Justice en cette ville, une Session Spéciale de la Paix aux fins de prendre en considération les demandes et pétitions pour Licences de Cabaretiers et renouvellements de telles Licences pour la ville et la banlieue de Québec, et décider du nombre des certificats à accorder et des personnes en faveur de qui seront données les dites Certificats pour la présente année; après laquelle session aucune autre ne pourra, d'après la loi, se tenir durant l'année pour les dites licencias. Dans tous les cas de demande de renouvellement de licence, il faudra produire et déposer au greffe les licences pour l'année précédente.

On fait savoir de plus que conformément aux résolutions des Magistrats, passées en leur session spéciale au 20 janvier 1849, il ne sera donné aucun certificat déclarant une personne habile à tenir cabaret dans la ville ou la banlieue à moins que la demande ou pétition ne soit appuyée de la recommandation d'un moins six habitants connus du voisinage immédiat de la maison dans laquelle on demande à établir ou à continuer un cabaret. Et, de plus, que toute demande ou pétition devra contenir les noms qualifiés et lieux de résidence des personnes que le demandeur ou pétitionnaire entend offrir comme caution. En attendant toutes demandes et pétitions pour licences ou renouvellement de licences doivent être déposées à ce bureau.

FERRAULT & DUCET,
Greffier de la Paix.

COMPAGNIE DU GAZ.

AVIS est par le présent donné qu'une Assemblée sociale des actionnaires de la COMPAGNIE DU GAZ DE QUÉBEC aura lieu au bureau de la Compagnie à l'heure de l'après-midi, le LUNDI 14 JANVIER PROCHAIN, à TROIS heures de l'après-midi, afin d'élire deux directeurs.

Par ordre des directeurs
MM. WALKER,
Directeur.

Québec, 31 décembre 1849.

A VENDRE,

A la Librairie Canadienne,
BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ou DICTIONNAIRE HISTORIQUE, par F. X. DE FELLER, en 13 volumes, nouvelle Edition.
Québec, 19 décembre 1849.

AVIS.

LA société ci-devant existant entre nous, WILLIAM McLIMONT et ANDREW McLIMONT de Québec, marchands, faisant commerce sous la raison de "W. & A. McLIMONT," a été dissoute de consentement mutuel le 1er octobre dernier, et WILLIAM McLIMONT est par ces présentes autorisé à collecter toutes les dettes et à régler toutes les affaires de la ci-devant société.

WILLIAM McLIMONT,
ANDREW McLIMONT,
Québec, 28 novembre 1849.

A VENDRE,

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,
LE NOUVEL ALMANAC DU BAS CANADA POUR 1850, contenant l'état de la température pour tous les jours de l'année; le coucier et le lever du soleil; les phases lunaires; le comput ecclésiastique; une table des fêtes mobiles, des jeûnes, etc; une liste de l'Administration, et des officiers publics; une table d'intérêt à 6 p. 0/0, etc. avec des remarques sur la culture de champs et des jardins.

Brochure en 14 de 33 pages, imprimée en caractère neuf.—PRIX—HUIT SOUS.
Québec, 7 décembre 1849.

ON a besoin, dans une famille privée, d'une

INSTITUTRICE connaissant parfaitement le FRANÇAIS (mais on préférerait qu'elle sût les deux langues), et capable d'enseigner la MUSIQUE.

S'adresser à ce bureau
Québec, 19 novembre 1849.

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé, suivant la loi, Curateur à la succession vacante de feu BAZILE DASTOY, en son vivant de la cité de Québec, commencent, prie toutes personnes endettées envers la dite succession de payer sans délai, et s'ils n'ont des réclamations à faire valoir de les présenter (sans attestation) au bureau de M. J. H. NOAD & Co.

H. J. NOAD,
Curateur.
Québec, 12 novembre 1849.

A VENDRE, à la Librairie Canadienne,

UN ECU.

Québec, 30 novembre 1849.

AUX ÉLECTEURS DE LA CITÉ ET DE LA BANLIEUE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,—J'ai accepté la situation de commissaire en chef des travaux publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au scrutin électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables qui m'étaient offertes, m'eussent déqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusés; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement; rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous en particulier. Si, au contraire, vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez-en la preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par là vous démontrerez "que ceux qui ont la confiance du peuple, que c'est au peuple, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le régime de l'oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et prosaïque pour toujours à Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier jour de l'élection, et ce credo, .. souvent ils n'y croient pas! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée.—Cette conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleure à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'assemblée législative comme ci-devant, et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de mon élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerais de rendre à votre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient; ma devise sera pour l'avenir comme par le passé: Droits égaux, Justice égale.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très dévoué serviteur,
J. CHABOT.

Québec, 28 décembre 1849.

MARCHANDISES À TRÈS BON MARCHÉ.

Le soussigné informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de M. Pierre Hout, rue du Pont, St. Roch, à très-bas prix, et se proposant de le faire d'ici à un mois, offrait en vente à d'immenses réductions sur la prière habituelle, les articles consistant en Draps, Velours de soie, Doukine, Satins, Gros-de-Naples, Rubans etc etc etc.

F. BOISVERT.
Québec, 26 décembre 1849.

ÉLECTION

DES
CONSEILLERS DE VILLE
ET DES
COTISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC.
21 décembre 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'élection d'un Conseiller et d'un Cotiseur pour chacun des Quartiers St. Louis, St. Jean, St. Roch, St. Pierre et Champlain, de cette Cité, et de deux Conseillers dont un en remplacement de JOHN FRAW, écuyer, et d'un Cotiseur pour le Quartier du Palais, aura lieu, conformément à l'Acte de la Reine Victoria, Chap. LX, Sect. II, le

Par le Conseil de Ville pourvu, par un Règlement et ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Élections des Conseillers et autres officiers de la ville, par lesquelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune Élection de Conseiller produira avant qu'il soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'Officier qui appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville, il est ordonné que le dit certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER DE LA CITÉ.

Les certificats seront livrables au bureau du soussigné, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures A. M., à 3 P. M., à dater du 3 janvier prochain jusqu'au jour de l'élection inclusivement.

Par ordre du maire,
F. X. GARNRAU,
Greffier de la Cité.

QUATRE FEVRIER PROCHAIN,

(Les lieux d'élection seront indiqués plus tard.)
LISTES DES VOTEURS.

Par les sections 19 et 20 de l'ordonnance de la 3ème et 4ème Viet. Chap XXXV, il est statué

Que le Conseil de Ville pourvu, par un Règlement et ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Élections des Conseillers et autres officiers de la ville, par lesquelles le droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune Élection de Conseiller produira avant qu'il soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'Officier qui appartiendra, de sa qualification conformément à ce règlement.

Par un Règlement passé par le Conseil de Ville, il est ordonné que le dit certificat de qualification sera revêtu de la signature du GREFFIER DE LA CITÉ.

Les certificats seront livrables au bureau du soussigné, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 heures A. M., à 3 P. M., à dater du 3 janvier prochain jusqu'au jour de l'élection inclusivement.

Par ordre du maire,
F. X. GARNRAU,
Greffier de la Cité.

AVIS.

N. B.—Afin d'éviter les délais et la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'élection, les Electeurs sont respectueusement priés de les lever auparavant. Les certificats ne seront donnés qu'aux électeurs en personne ou à leurs fondés de pouvoir.

F. X. G.

HOTEL DE NANCY,

113, rue Cedar, New-York.

CET Hôtel est tenu à la mode française; on y trouve une très bonne table, à un prix bien modéré; il est aussi situé près des steamboats d'Albany et de Troy, ainsi que des navires qui vont à la Californie.

CH. KARR,
Propriétaire.
21 octobre 1849.

PENSION PRIVÉE, au No. 8 rue St-Joseph,

sur les Kompartis.

Institut Canadien de Québec.

Deuxième Lecture du Cours Populaire de Lectures pour l'Hiver 1849-50.

SAMEDI prochain, le CINQ JANVIER, à SEPT heures et demie, P. M., JOSEPH PAINCHAUD, écuyer, M. D., donnera dans la Salle des séances de l'Institut Canadien de Québec, une troisième lecture sur le sujet suivant: "Des bonnes et des mauvaises habitudes, et de leur influence morale et physique."

Par ordre du Comité,
O. CREMAZIE,
Secrétaire-archiviste, I. C. Q.
Québec, 26 décembre 1849.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MÉGANTIC.

MESSIEURS,—Bien qu'invité, il y a quelque temps, par un nombre d'électeurs très influents de diriger le township du comté de Mégantic, à m'offrir comme candidat au remplacement de l'honorable M. Daly, dont l'acceptation d'une situation sous le gouvernement en Angleterre doit rendre vacant son siège dans la législature du Canada, j'ai cru qu'avant d'en venir à une détermination d'une pareille importance, je devais en justice aux messieurs qui ont signé l'invitation aussi bien qu'à moi-même, m'assurer si leur choix rencontrerait l'assentiment d'autres parties du comté, de manière à leur en garantir le succès.

Maintenant, messieurs, j'accepte avec plaisir cette invitation et sollicite respectueusement vos suffrages. Si je suis élu, vos besoins locaux, vos chemins et l'encouragement de votre agriculture sont des sujets qui occuperont mon attention immédiate, et n'ayant aucune préférence pour une partie du comté au détriment d'une autre, mes efforts devront être employés à l'avancement de l'intérêt de tous.

Comme tout collègue électoral, dans un pays libre, sent l'importance d'un bon système de gouvernement pour le peuple dont il fait partie, vous avez, sans doute, droit de connaître les principes politiques du candidat qui vient briguer vos suffrages. Cela est d'autant plus nécessaire que la lutte dure encore entre deux systèmes, celui de la responsabilité au peuple et celui de l'irresponsabilité. J'ai toujours appartenu au parti libéral, maintenant représenté par l'administration actuelle, et je l'ai toujours appuyé dans la mesure de mon influence; et je regarde la durée de cette administration comme essentielle au maintien de la liberté civile et politique, et au bon gouvernement du pays. Les hommes qui la composent auront mon appui, que je sois ou ne sois pas dans la chambre.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
J. MAGUIRE.

Québec, 24 décembre 1849.

SOCIÉTÉ DE BÂTISSSES DE QUÉBEC.

(Bureau ouvert tous les jours de 10h. A. M. à 3h. P. M.)

AVIS est par ces présentes donné que le PREMIER VERBEMENT MENSUEL, de dix schellings courant par action, due par les Actionnaires de cette Société sur leur part respective, est payable au bureau de la Société le LUNDI, le QUATRIÈME jour de FEVRIER prochain.

Avis est de plus donné qu'à une assemblée des Directeurs, tenu le 5 au courant, il a été résolu: "Que l'argent entre les mains de la société le premier Lundi de chaque mois, soit adjugé à l'enchère entre les Actionnaires."

Les personnes qui ont fait connaître leur intention de joindre la socié, mais qui n'ont pas encore souversé leurs noms, sont priées de le faire sans délai au bureau, qui est ouvert tous les jours.

Par ordre des Directeurs,
W. KEM'IN,
Secrétaire-trésorier.
Québec, 24 décembre 1849.

PROPOSITIONS AVANTAGEUSES.

MAISON DE COMMERCE, A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir à la campagne, trouverait de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet, ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, à M. LACROIX, Comté de Rimouki, ou au soussigné, à Québec.

F. LACROIX,
rue St-Jacques-Matlot,
27.
Québec, 12 décembre 1849.

BEURRE DE KANOURASKA DE PREMIER CHOIX.

Le soussigné offre à vendre, à son bureau QUAI ST ANDRÉ, quelques TINETTES EXCELLENT BEURRE d'une qualité très supérieure. Il prend aussi l'occasion de dire que la quantité qu'il offre en vente est bien moindre que les années précédentes, en sorte que ceux qui désirent s'en procurer feront bien de ne pas trop retarder.

WILLIAM-HENRY ROY,
Idem.
Québec, 3 décembre 1849.

MANUFACTURE DE HACHES,

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ

UN établissement comprenant maison, hangar, grange, bûche-côté, et une Boutique propre à y fabriquer des haches et toutes autres sortes d'outils; et aussi un assortiment d'outils propres à tenir une boutique pour les instruments d'agriculture c'est-à-dire, Fûtelons, Soufflet, Fers, Filles, No. 1, 2, 3, à droite et à gauche etc, aussi un gros marteau, une meule de 6 pieds de diamètre, et un jeu de roues à polir et à fanner pour fournir le vent à trois feux; le tout étant mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de six chevaux; aussi un superbe tour construit pour le fer et le bois, avec tous les outils nécessaires etc, etc.

Le dit établissement est situé à St-Thomé, village Montmartre, district de Québec, est aussi offert en vente par suite de l'absence d'un des associés, et sera vendu tout d'un bloc ou le tout en détail. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné à St-Thomé.

THOMAS NICOL.
19 novembre 1849. 367.

TOUTES personnes endettées envers la

succession de feu JOHN RO-S, écuyer, ou ayant des réclamations contre la dite succession, sont priées de payer ce qu'ils lui doivent ou de transmettre leurs comptes (dément attestés) à R. SYMES, écuyer, N. O. 21, rue du Palais, sans délai.

JAMES DOUGLAS, M. D.,
H. SYMES,
Curateurs dément nommés.
Québec, 19 novembre 1849.

Compagnie de l'Éclairage au Gaz.

AVIS est donné par les présentes que le capital augmenté de cette compagnie. Ayant été souscrit, on sera obligé de payer des à compte de vingt pour cent, le ou avant les jours suivants, savoir:—

£10 par action le 10 Mai 1849
10 do 10 Juillet
10 do 10 Sept.
10 do 10 Nov.
10 do 10 Jan.

Les versements ci-dessus sont payables à la Banque d'Amérique Britannique du Nord.

Par ordre des Directeurs,
PHILIP FEPBLES,
Ingénieur.
Québec, 9 avril avril 1849.